

Cet ouvrage de L'Action nationale Éditeur n'a bénéficié d'aucune subvention.

Les dons à L'Action nationale sont déductibles de l'impôt du Québec en vertu de son statut d'organisme d'éducation politique (OEP-002).

L'Action nationale Éditeur
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

514 845-8533 ou 1 866 845-8533
administration@action-nationale.qc.ca

Visitez notre boutique en ligne :
www.action-nationale.qc.ca

ISBN 978-2-89070-030-7

© L'Action nationale Éditeur 2019

Vouloir l'indépendance

Denis Monière

Table des matières

Introduction	
<i>Les racines historiques de notre combat</i>	7
Chapitre 1	
<i>La rupture indépendantiste</i>	15
Chapitre 2	
<i>Les erreurs stratégiques du Parti québécois</i>	23
Chapitre 3	
<i>Un nouveau discours qui va à l'essentiel</i>	31
Chapitre 4	
<i>Un nouveau cadre pour l'action indépendantiste : le transparlementarisme</i>	35
Chapitre 5	
<i>Faire l'indépendance pour dépasser l'ethnicité</i>	43
Chapitre 6	
<i>Plaidoyer pour l'État</i>	59
Chapitre 7	
<i>Une politique de la population</i>	71
Chapitre 8	
<i>La politique internationale d'un Québec indépendant</i>	77
Conclusion	
<i>Vouloir l'indépendance</i>	85

Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte.

Winston Churchill

La pensée sans action est un vain mirage, l'action sans pensée un vain effort.

Gustave Le Bon

Introduction

Les racines historiques de notre combat

L'histoire du Québec est l'histoire d'une illusion qui s'est imposée pour compenser l'oppression nationale qu'a subie le peuple québécois à la suite de la défaite militaire de 1759. Elle consiste à s'imaginer qu'un peuple peut survivre et se développer en étant soumis à la tutelle d'un autre peuple. Elle entretient l'idée qu'une minorité démographique et politique peut être dépendante et persister dans le temps sans subir d'effets délétères. Depuis la conquête britannique de la Nouvelle-France, nous avons collectivement perdu la maîtrise de nos choix et de notre destin, les pouvoirs économique et politique ayant été accaparés par le conquérant qui s'en est servi pour favoriser ses intérêts, imposer la langue anglaise et peupler le Canada de colons anglais. Voilà pourquoi nous sommes dépendants.

Le colonisateur britannique ne pouvait pas au Canada mettre en œuvre la pratique de la terre brûlée comme il l'avait fait en Acadie quelques décennies plus tôt. Il ne pouvait pas se débarrasser physiquement de la popula-

tion canadienne pour des raisons pratiques et stratégiques comme la faiblesse numérique de l'armée d'occupation et les menaces de la révolution américaine qui grondait dans les colonies du sud. Au lieu de faire disparaître le peuple canadien, l'occupant se l'annexa et lui imposa un nouvel ordre colonial en s'appuyant sur la collaboration des élites aristocratiques et cléricales du peuple conquis. Celles-ci en échange obtinrent des garanties pour protéger leurs privilèges et leurs propriétés. La classe dirigeante du peuple canadien accepta de jouer le jeu de la collaboration subordonnée avec la puissance coloniale et servit d'intermédiaire pour obtenir la soumission du peuple canadien en lui faisant accroire que la subordination politique pouvait lui être bénéfique. Après la conquête par les armes, tout conquérant impose sa domination par la conquête des esprits.

Pendant deux siècles, à l'exception d'une courte période de résistance du Parti patriote de 1827 à 1838, cette alliance de la puissance coloniale et des dirigeants politiques canadiens réussit à étouffer l'appétit d'indépendance des Canadiens. Voilà pourquoi le Québec n'est pas devenu une nation, tout en s'imaginant en être une.

Mise en situation minoritaire par l'Acte d'Union, dépossédée du contrôle des institutions représentatives, la nation canadienne qui, dans le cadre du Bas-Canada, avait revendiqué le contrôle du pouvoir politique et la création d'une république bas-canadienne, s'est ensuite définie après 1840 par son appartenance linguistique pour se distinguer de l'occupant en ajoutant le qualificatif de français à son identité originelle: les Canadiens deviennent alors des Canadiens français, intériorisant leur double appartenance et leur subordination dans un jeu d'alliance où ils avaient perdu toute capacité d'initiative. Le nationalisme de conservation a remplacé le nationalisme de libération et a servi à légitimer l'impuissance politique des Canadiens français enfermés désormais dans un cadre politique où ils étaient minoritaires et soumis à une dynamique qui leur échappait. Dans ce contexte de subordination collective, le changement est perçu comme une menace et enclenche une réaction défensive. Cette dialectique mène à l'irréalisme, car elle force une collectivité à se replier sur elle-même et à adhérer à des idées et des projets qui sont contredits par les faits. Les deux principaux fleurons de cet irréalisme sont la théorie du pacte entre les deux nations et la défense

du statu quo constitutionnel sans parler de l'anti-étatisme et de l'agriculturisme comme modèle de développement économique.

Portée par les élites cléricales et réformistes, le nationalisme canadien-français a fait accepter l'échec du mouvement patriote et sa conséquence politique la minorisation du peuple canadien. Il s'agissait désormais de participer à un jeu d'alliance où les intérêts de la nation étaient dépendants et subordonnés à la volonté d'un autre peuple. Cette logique de la dépendance qui est au cœur de la pensée nationaliste fut ensuite institutionnalisée par la création de la province de Québec en 1867.

La logique de la survivance

Depuis l'imposition de l'Acte d'Union, le nationalisme canadien-français a troqué la lutte pour l'indépendance pour la lutte pour la survivance. Mis en minorité par la répression militaire et le pouvoir colonial, les Québécois vont se replier sur un destin rabougri : conserver leur culture et protéger l'autonomie provinciale. Cette idéologie célèbre les vertus du conquérant britannique qui, pour des raisons géostratégiques, a

toléré la religion catholique en 1774, qui a instauré les libertés civiles en 1791 et qui finalement a reconnu des droits politiques à la minorité francophone en créant la province de Québec en 1867.

Le nationalisme de conservation refoulera le projet d'émancipation nationale dans l'inconscient collectif en occultant le passé indépendantiste, laïc et républicain du mouvement patriotique, en vantant les mérites du fédéralisme canadien et en valorisant le statut provincial. Le nationalisme enfermait alors pour un siècle le projet national dans la dépendance et la collaboration subordonnée à un système politique où le pouvoir appartenait à une autre nation. Le projet national sera réduit à sa dimension culturelle par la défense de la religion catholique, de la langue et des institutions canadiennes-françaises. Le pouvoir politique sera mis en marge de la nation.

Des générations successives ont été convaincues que la politique était essentiellement corruptrice et indigne des vertus spirituelles des Canadiens français. Il fallait compenser dans l'au-delà l'impuissance politique de l'ici-bas. Le nationalisme de conservation

distillait aussi un anti-étatisme puisque l'institution centrale qui devait assurer la survie de la collectivité était l'Église et non pas l'État. Le pouvoir provincial devait essentiellement servir de rempart contre les ingérences de l'État canadien et les influences du monde extérieur. À l'intérieur du grand compromis victorien, l'Église laisse la bourgeoisie d'affaires *canadian* s'occuper de l'économie, elle prend le contrôle de la société canadienne-française et concède sous son regard attentif des hochets politiques et honorifiques aux politiciens.

Cette idéologie a eu des effets délétères en fragmentant la représentation de la nation. Le Canadien français était incapable de se penser comme totalité, son appartenance ou son identité se confinait à l'univers culturel et se tenait aux marges de l'univers politique et économique où elle était soumise et intégrée à une autre nation. Être canadien-français signifie accepter la logique du minoritaire qui peut se résumer ainsi: ne jamais être la source de son destin. L'essentiel de la pensée canadienne-française a été et demeure d'assumer et d'intérioriser la nécessité de la dépendance politique. Les axes de la culture politique du minoritaire doivent être

la modération dans les revendications et la résignation dans l'adversité. Il faut s'accommoder des décisions de la nation majoritaire, faire contre mauvaise fortune bon cœur, borner les champs du possible aux volontés de l'autre et toujours trouver des interprétations favorables aux situations ou aux projets désavantageux. Fuir le conflit ou l'affrontement est le mot d'ordre du minoritaire qui ne veut pas prendre le risque de la rupture. Et que propose le minoritaire lorsque la nation dominante impose sa volonté? Rien, si ce n'est qu'il faut attendre des jours meilleurs et accorder une autre chance au système de se réformer pour tenir compte de ses intérêts velléitaires.

Pendant plus d'un siècle, cette vision du monde a imprégné la conscience collective québécoise et a fait croire aux Canadiens français qu'ils formaient un des deux peuples fondateurs et qu'ils pouvaient s'épanouir dans le cadre d'une confédération qui n'en a jamais été une.

Chapitre 1

La rupture indépendantiste

Les réalités du monde moderne invalidèrent le nationalisme canadien-français et firent renaître l'indépendantisme. Ce retour du désir d'indépendance refoulé pendant plus d'un siècle fut le résultat inattendu de l'industrialisation et de la modernisation de la société québécoise qui ont exacerbé les contradictions sociales et favorisé un changement de paradigme idéologique au Québec. Le Québec ne pouvait plus vivre en dehors du monde, replié dans l'imaginaire religieux et dans le cocon rural. Les Canadiens français nouvellement urbanisés et soumis au pouvoir économique des Canadiens anglais ont pris conscience de leur infériorisation économique et de la discrimination systémique dont ils étaient victimes dans le monde du travail. Ces faits furent mis au jour en 1965 par la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui a établi que sur le plan de l'occupation et du revenu, le Québécois francophone se retrouvait toujours au bas de l'échelle et que les francophones étaient sous-représentés dans les secteurs influents et rentables. Ils ont aussi compris que la centralisation des pouvoirs au profit

du gouvernement fédéral opérée durant la crise de 1929 et la Seconde Guerre mondiale les privait des leviers de commande pour transformer leur situation. Ils ont constaté les injustices que subissait le Québec dans l'allocation des ressources de l'État canadien. Ils ont pris conscience de la régression du poids démographique des francophones au Canada. Ils ont compris que seul l'État du Québec pouvait agir en fonction de l'intérêt national et qu'il n'avait pas les compétences et les ressources pour le faire efficacement. La modernisation du Québec dévoilait les contradictions entre les besoins de la société québécoise et les choix politiques imposés par le Canada.

L'indépendantisme moderne s'est construit en opposition au nationalisme de conservation qui anémiait la nation dans des luttes stériles toujours à recommencer dans le cadre du fédéralisme canadien. Il a rompu avec la logique du minoritaire en voulant instituer la nation québécoise comme totalité capable de se prendre en charge et de se libérer de la tutelle de l'autre nation. La pensée indépendantiste a mis le contrôle du pouvoir politique au cœur du projet national. Elle a défini le Canada comme un adversaire

à combattre et le fédéralisme comme une entrave à l'épanouissement collectif. Elle a donné une représentation systématique de la nation en refusant de dissocier les dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles de la lutte de libération nationale. Elle a lié la nation à un territoire et à un État qui devait être le seul responsable du destin collectif. Elle a rejeté l'identité canadienne comme débilante et s'est donné pour ambition de construire la nation québécoise par la maîtrise de tous les pouvoirs politiques.

Un indépendantiste à la différence d'un nationaliste ne croit pas qu'on puisse réformer le fédéralisme canadien, qu'on puisse trouver des avantages positifs à long terme dans une politique de compromis avec l'État canadien. Il a compris que tous les gains ou concessions obtenues après d'épuisantes batailles ne sont que temporaires et réversibles avec le temps parce qu'ils obéissent fondamentalement aux intérêts stratégiques d'une autre nation qui possède le pouvoir politique. Il sait que tant que l'indépendance n'est pas faite la nation ne pourra pas se construire et se développer et que les tergiversations compromettent l'avenir national. Il a tiré les leçons de l'histoire et ne se laisse pas abuser par les chantages de la bonne

entente qui d'échec en échec attendent des lendemains qui chantent. Il se veut cohérent et dénonce la confusion des esprits entretenue par les nationalistes qui se contentent des hochets de pouvoir et de reconnaissance symbolique de la nation, qui font accroire qu'on peut faire des gains dans le cadre du système fédéral qui préserveront la survie de la nation.

Pour un indépendantiste, l'indépendance du Québec est une nécessité historique pour assurer la pérennité de la nation parce que seule l'indépendance met fin à l'écartèlement de la conscience, pousse au dépassement, à l'audace créatrice et invite à être pleinement soi-même. À l'inverse, l'horizon que propose le nationaliste est borné par les nécessités de l'accommodement et de la résignation devant l'échec.

La confusion des esprits

Malheureusement cette logique de l'action indépendantiste n'a pas eu le temps de marquer durablement la conscience nationale québécoise. Elle a été portée pendant quelques années par le RIN et le RN, mais elle fut ensuite soumise à une opération de récupération dès le milieu des années soixante. Les forces politiques tradition-

nelles ont cherché à endiguer la montée de ce mouvement en proposant des versions édulcorées du projet d'émancipation nationale qui acceptaient toutes d'agir dans le respect du cadre constitutionnel canadien. Égalité ou indépendance de D. Johnson, les États associés de R. Lévesque, la souveraineté culturelle de R. Bourassa, tous ces mots d'ordre ont tenté de détourner les forces vives de la nation d'un véritable projet d'émancipation nationale pour les canaliser vers une réforme du cadre constitutionnel canadien plus conforme à la logique du nationalisme de conservation.

Ce réformisme constitutionnel qui était voué d'avance à l'échec eut toutefois un effet inattendu en provoquant l'émergence d'une réaction nationaliste au Canada qui aboutit au renforcement du fédéralisme par le rapatriement de la constitution et l'adoption d'une Charte des droits. Le premier ministre Trudeau s'est servi de la montée du nationalisme québécois pour susciter et stimuler la construction de l'identité canadienne.

Si pendant une quinzaine d'années, pour être précis de 1960 à 1974, l'indépendantisme a réussi à orienter le mouvement nationaliste,

à en fixer les paramètres stratégiques, par la suite, il fut progressivement phagocyté par l'idéologie nationaliste dont l'emprise s'est accentuée au fur et à mesure des échecs électoraux du Parti québécois de 197 et de 1973 qui délaissa ce qu'on pourrait appeler l'éthique indépendantiste en 1974 en adoptant la procédure référendaire et la logique du bon gouvernement. L'étapisme ouvrait la porte à des alliances électorales nécessaires pour prendre le pouvoir et adopter des réformes sociales et culturelles. La lutte pour l'indépendance n'était plus l'enjeu prioritaire. Il fallait plutôt sauver les meubles et défendre le Québec contre les volontés centralisatrices liées au *Canadian nation-building*. Les échecs successifs des référendums de 1980 et de 1995 renforcèrent l'emprise de la logique nationaliste et la mirent en contradiction avec l'indépendantisme comme l'illustrent les prises de position des leaders du mouvement proclamant en 1984 «le beau risque du fédéralisme» et l'appui au Parti conservateur (R. Lévesque), le remplacement de l'objectif de la souveraineté par celui de l'affirmation nationale sous P.-M. Johnson et enfin la mise au rancart du référendum en 1996 tant et aussi longtemps que les conditions gagnantes ne seraient pas réunies (L. Bouchard).

Le Parti québécois a donc détourné progressivement le mouvement indépendantiste de sa finalité en préconisant la stratégie du bon gouvernement. Son action s'est inscrite dans les limites du cadre constitutionnel canadien. On s'est acharné à convaincre les électeurs qu'il fallait prendre le pouvoir pour faire adopter des réformes devant améliorer les conditions de vie économique et sociale des Québécois. Gagner les élections devenait plus important que de faire avancer la cause de l'indépendance. Et pour y arriver, il fallait cibler des enjeux partiels, pour assurer la survie de la nation dans un cadre provincialiste. Mieux valait accepter le cadre du fédéralisme et essayer d'en tirer le plus d'avantages possible plutôt que de mobiliser les énergies pour devenir indépendant.

Chapitre 2

**Les erreurs stratégiques
du Parti québécois**

La stratégie du Parti québécois a conduit le mouvement indépendantiste au désastre comme l'ont démontré les résultats calamiteux de l'élection du 1er octobre 2018. Après plus d'un demi-siècle d'existence, le mouvement indépendantiste semble être entré en déliquescence. Au lieu de s'enfermer dans la logique des recommencements et de répéter les mêmes stratégies qui ont produit cette régression politique, il faut faire un bilan critique et identifier les facteurs qui nous ont conduits au cul-de-sac actuel. Nous pensons que les indépendantistes sont responsables de l'échec de leur projet parce que le discours des principaux porte-parole du mouvement indépendantiste a été construit sur la peur de l'indépendance et le refus d'en faire la promotion.

Première erreur : confier l'avenir de la nation à l'opération du Saint-Esprit

Pendant cinquante ans, les dirigeants souverainistes ont entretenu l'illusion qu'un projet de libération nationale pouvait

se réaliser par la grâce du Saint-Esprit, en en parlant le moins possible ? On s'ingéniait à employer toutes sortes de contorsions lexicales pour ne pas désigner la réalité. On a refusé d'utiliser les concepts de colonialisme, de domination et de subordination pour décrire notre relation au Canada. Comme l'objectif était de négocier une nouvelle entente constitutionnelle et qu'il fallait considérer le Canada comme un partenaire, il devenait difficile de le désigner comme un adversaire qui prendrait tous les moyens pour éliminer le désir d'indépendance. On préféra d'ailleurs le mot souveraineté à celui d'indépendance, car la souveraineté est plus ambiguë et peut s'appliquer aux compétences d'un État provincial. On peut être plus ou moins souverain, mais on ne peut qu'être indépendant ou pas. Ce concept de souveraineté à la différence de celui d'indépendance n'implique pas de rupture.

De plus, avec une naïveté déconcertante, les dirigeants souverainistes expliquaient qu'il ne fallait pas se servir du pouvoir de l'État pour faire la promotion de l'indépendance, que les Québécoises et les Québécois découvrirait les mérites de l'indépendance par la descente des langues de feu qui

viendraient un jour les éclairer. Résultat : les fédéralistes n'ont jamais fait de concessions et ont utilisé les moyens de l'État canadien et ceux de l'État du Québec pour faire la conquête des esprits et incruster l'identité canadienne dans la tête des Québécois et des Québécoises.

2e erreur : la stratégie étagée et le référendisme

Depuis 1974, l'essentiel du débat a porté sur la mécanique de l'accession à l'indépendance et l'opportunité de tenir ou non un référendum. Plus récemment, Québec solidaire a introduit une variante de cette approche d'évitement : les modalités de convocation d'une assemblée constituante. En attendant le grand jour, on a enfermé le projet national dans le cadre étiqueté de l'action provinciale. Le projet indépendantiste a été détourné de sa finalité première : libérer le Québec de la domination canadienne. L'objectif de la stratégie étagée n'était pas de convaincre les Québécoises et les Québécois de la nécessité de sortir du Canada, mais plutôt de les convaincre de voter pour un bon gouvernement qui servirait les intérêts du Québec.

3e erreur : le clientélisme

Cette stratégie dirimante reposait sur une conception électoraliste de l'action politique. On pensait que les Québécoises et les Québécois ne pouvaient pas adhérer à l'indépendance pour elle-même, qu'il fallait éviter de leur en parler et qu'ils ne se laisseraient convaincre que par les bénéfices immédiats que leur procureraient les politiques d'un État provincial. Ce raisonnement était fautif et illogique pour quatre raisons. En premier lieu, il contenait une contradiction interne puisqu'un gouvernement provincial n'avait ni les ressources ni les leviers de pouvoirs pour satisfaire toutes les demandes de la société. Cette politique ne pouvait que générer des déceptions et des abandons comme cela s'est produit dès 1982 au moment où le mouvement syndical qui avait obtenu des concessions majeures sous le gouvernement Lévesque se retourna contre lui dès que la bise fut venue avec la crise des finances publiques. N'a-t-on pas vu des employés de l'État brûler le drapeau du Québec ?

Cette logique électoraliste soumettait l'accession à l'indépendance au chantage des

groupes de pression qui en demandaient toujours plus pour appuyer la souveraineté comme cela s'est produit en mai 1995 lorsque la CSN et la CEQ dénoncèrent le gouvernement de Jacques Parizeau parce qu'il consacrait trop de temps à la souveraineté et manquait de « vision sociale¹ ».

De plus, si gouverner une province permettait de donner satisfaction à diverses clientèles, pourquoi alors avait-on besoin de faire l'indépendance ? Ce raisonnement pouvait provisoirement conduire à la victoire électorale, mais sa réussite sciait la branche sur laquelle il reposait. Nul besoin de faire l'indépendance si on pouvait faire de grandes choses avec les pouvoirs d'un État provincial comme le prétendait encore il y a quelques mois Jean-François Lisée.

Troisièmement, les stratèges du Parti québécois avaient oublié que les intérêts particuliers ne sont pas nécessairement compatibles avec l'intérêt national. En ce sens, les politiques économiques du Parti québécois ont nettement favorisé l'émergence d'une classe d'affaires francophone, mais celle-ci n'a pensé qu'à ses intérêts à court terme et n'a rien

¹ Voir *Le Devoir*, 25 mai 1995.

eu de mieux à faire que de se mettre au service de la défense du fédéralisme lorsque le temps des choix fut venu. On s'est dispersé et épivardé en subordonnant la lutte pour l'indépendance à la promotion d'un projet de société particulier ce qui a eu pour effet de dévaluer l'importance et l'urgence de l'indépendance et d'en éloigner ceux qui ne partageaient pas ce projet de société qui par définition ne peut que diviser.

4e erreur: on a oublié que le Canada existait

On a développé un discours qui faisait abstraction du Canada. Les discours du PQ et de QS fonctionnent comme si le Canada n'existait pas et n'avait pas de capacité d'intervention dans le débat public au Québec. On fait des campagnes électorales en oubliant de faire la critique systématique du régime canadien. On a oublié que le Canada n'était pas inerte et qu'il pouvait lui aussi adopter des politiques publiques pour satisfaire des clientèles spécifiques et obtenir leur soutien au « plus meilleur pays du monde. » Il disposait de ressources médiatiques, financières et juridiques pour combattre les avancées du mouvement indépendantiste. Pensons

aux bourses du millénaire, aux Chaires de recherche du Canada, aux investissements dans les infrastructures, aux commandites, etc.

L'histoire des cinquante dernières années montre clairement qu'il est illusoire de vouloir accéder à l'indépendance en proposant de bien gouverner une province. Les passages au pouvoir du Parti québécois n'ont pas rendu les Québécois et les Québécoises plus indépendantistes. Cette gouvernance provincialiste les a au contraire rendus plus confus et ambivalents quant à leur statut politique. Plus on entretient l'espoir qu'on peut utiliser le pouvoir provincial pour faire de grandes réformes, plus on délégitime le projet d'être une nation. Comme le dit un dicton populaire, on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

Chapitre 3

**Un nouveau discours
qui va à l'essentiel**

À entendre les leaders des partis qui se disent indépendantistes, on peut à juste titre avoir l'impression que l'indépendance a honte d'elle-même. À tel point que ses défenseurs empruntent tous les détours lexicaux imaginables pour ne pas la nommer et qu'ils la présentent toujours comme subordonnée à un projet plus noble, plus inspirant dont elle ne serait que le moyen.

L'indépendance est pensée au conditionnel. Elle n'est qu'objet de marchandage ou moyen de négociation. Oui à l'indépendance si Ottawa ne nous donne pas plus de pouvoirs. Oui à l'indépendance, si c'est rentable économiquement. Oui à l'indépendance, si l'État nous donne des augmentations de salaire. Oui à l'indépendance, si c'est pour construire le socialisme au Québec. Autrement dit: Oui à l'indépendance à la condition qu'elle n'arrive jamais. On est indépendantiste à la condition qu'elle nous ouvre les portes de la société parfaite, juste et progressiste. Nous, Québécois, comme peuple messianique, nous devrions avoir solutionné tous les pro-

blèmes qui touchent les sociétés occidentales avant d'accéder à l'indépendance. Et pourtant, le chômage, la pollution, l'inégalité sociale sont le lot des autres pays et aucun de ces pays ne songe à solutionner ces problèmes en renonçant à leur indépendance.

Le nouveau discours indépendantiste doit rompre avec la logique du clientélisme et distinguer l'essentiel de l'accessoire en justifiant la nécessité de l'indépendance sans y mettre de conditions. Le nouveau discours indépendantiste doit être axé prioritairement sur les mérites de l'indépendance et la critique du carcan fédéral. Pour nous, l'indépendance est une nécessité historique pour exister comme peuple, indépendamment du projet de société qui lui est nécessairement variable selon les époques. Notre combat est de rompre avec l'identité et la légitimité du Canada et notre programme doit viser essentiellement le contrôle de la totalité des lois, des impôts et des traités.

Tant qu'on voudra faire voter les Québécoises et les Québécois sur une diversité d'objectifs dont l'indépendance n'est que le moyen de les atteindre, on ne créera pas les bases d'une forte conscience indépendan-

tiste. On entretiendra l'illusion réformiste ou autonomiste. C'est l'idée de rupture avec le Canada qui doit s'imposer comme prioritaire pour changer les mentalités construites par le régime canadien. La liberté d'un peuple ne se marchande pas à l'aune des intérêts sectoriels et corporatifs. On ne fait pas l'indépendance pour avoir de meilleurs soins de santé ou plus de logements sociaux. Au jeu du marchandage ou du qui en donnera le plus aux électeurs, on ne peut que perdre. Un peuple fait l'indépendance pour être capable de choisir son destin, quelles que soient les circonstances. Le désir d'indépendance n'est pas conjoncturel, il est existentiel.

Qu'on nous comprenne bien, il ne s'agit pas de renoncer à toutes propositions concrètes de réformes sociales ou économiques, mais il s'agit plutôt de les situer dans le prolongement de l'exercice des pouvoirs régaliens que l'indépendance nous permettra d'exercer. Chaque proposition de réforme ou de changement social doit servir la pédagogie de l'indépendance et porter sur un domaine qui est de compétence fédérale comme la politique internationale, la politique de défense, la politique commerciale, la politique d'immigration, etc. Il faut sortir du provincialisme et ex-

plier aux Québécoises et aux Québécois ce que nous ferons lorsque nous succéderons à l'État canadien et récupérerons les pouvoirs qu'il exerce à notre détriment.

L'histoire des cinquante dernières années montre clairement qu'il est illusoire de vouloir accéder à l'indépendance en proposant de bien gouverner une province. Il faut briser l'emprise idéologique du Canada sur les consciences et montrer comment les politiques fédérales entravent notre destin national.

Chapitre 4

Un nouveau cadre pour l'action indépendantiste: le transparlementarisme

Être indépendantiste veut dire penser globalement le Québec et ne pas se laisser enfermer dans le piège du fédéralisme fondé sur la logique de la division des pouvoirs qui a structuré la pensée nationaliste depuis l'Acte d'Union de 1840 et l'adoption de la Confédération. Être indépendantiste implique qu'il faut intégrer la totalité des pouvoirs dans ses engagements et ses prises de position. Il ne suffit pas de se dire indépendantiste comme s'il s'agissait d'une étiquette sans conséquence et se comporter politiquement comme un *dépendantiste* en acceptant d'inscrire son action dans le cadre des institutions canadiennes et en se conformant aux règles du jeu qu'impose le fédéralisme.

Pour sortir du provincialisme qui a phagocyté le projet indépendantiste, il faut se libérer des divisions que nous impose le partage des compétences. Par facilité ou inadvertance, beaucoup d'indépendantistes ont accepté d'inscrire leur combat dans la logique du fédéralisme. Sur le plan organisationnel,

ils ont calqué les structures politiques canadiennes en séparant l'action sur la scène québécoise et celle sur la scène fédérale et en créant deux organisations partisans séparées. Au lieu d'unir leurs forces, ils les ont dispersées en acceptant de créer deux partis politiques séparés. Ce faisant, ils ont donné une légitimité au partage des pouvoirs et ont contribué à la confusion intellectuelle des électeurs québécois en les empêchant de se penser comme totalité. Ils ont habitué les Québécoises et les Québécois à se positionner en fonction de la division des pouvoirs comme s'il y avait deux modes de pensée ou deux sphères d'intérêt, ce qui a pour effet de dissoudre le sens de l'intérêt national.

Le nouveau mouvement indépendantiste doit combattre cette forme de bicéphalisme incarnée par la théorie des deux nations en développant la logique du transparlementarisme. Cette idée signifie qu'il ne doit y avoir qu'un seul parti indépendantiste qui agit à la fois sur la scène fédérale et sur la scène québécoise. Ce parti aura un seul programme qui intégrera toutes les dimensions de la vie politique aussi bien les compétences dites provinciales que celles attribuées à l'État fédéral. Il ne sera plus question de

limiter son action au cadre provincial ou de défendre les intérêts du Québec à Ottawa, débats étriqués qui ont miné la cohésion du mouvement indépendantiste jusqu'à présent. Ses politiques seront celles d'un État normal disposant de tous les pouvoirs. Il y aura une seule organisation, une seule carte de membre et une seule direction. Il offrira aux électeurs la possibilité de voter en tout temps pour l'indépendance, quel que soit le niveau des élections.

La stratégie transparlementaire repose sur le principe de l'unicité de l'électeur québécois puisque c'est la même personne qui vote aux élections canadiennes et aux élections québécoises. Dès lors pourquoi faudrait-il encourager la schizophrénie politique, la dualité de pensée avec un double discours qui encourage les tergiversations et l'ambivalence? L'efficacité de l'action indépendantiste suppose une cohérence des comportements politiques. Il n'y a aucune raison pour que les indépendantistes soient représentés par deux partis politiques. Ainsi l'action politique de ce parti fera d'une pierre deux coups puisque ses interventions publiques se renforceront, quel que soit le cadre électoral. C'est ce qu'ont bien compris les indépendantistes

catalans et écossais qui votent pour le même parti au parlement catalan et au parlement espagnol ou à Édimbourg et à Westminster². Cette logique fait aussi parti de nos traditions politiques puisqu'elle fut mise en pratique par le Bloc populaire canadien qui fit élire des députés à Québec en 1944 et à Ottawa en 1945.

Placer les militants au centre de l'action

La relance du mouvement indépendantiste exigera que les membres du nouveau parti soient au centre de l'action politique et qu'ils puissent devenir des militants actifs de la cause et non pas de simples spectateurs comme cela s'est produit dans le passé. Les militants ont jusqu'à présent été laissés à eux-mêmes et n'ont été mobilisés que pour faire des campagnes électorales et des campagnes de financement. Ils n'étaient pas considérés comme des agents de promotion du message indépendantiste puisque de toutes les façons celui-ci n'était pas à l'ordre du jour et qu'il ne fallait pas l'évoquer pour ne pas perdre des

² Le Scottish National Party détient 56 des 59 sièges de l'Écosse au Parlement de Westminster alors que les deux principaux partis indépendantistes catalans Esquerra Republicana et le Parti démocrate européen catalan détiennent respectivement 9 et 8 sièges aux Cortes espagnols.

votes. Pire encore, laissés sans guide idéologique, ils étaient à la merci des interprétations de l'actualité que les médias fédéralistes distillent chaque jour.

Pour transformer des membres inactifs en combattants, il y a deux conditions qui n'ont pas été réalisées par le Parti québécois et le Bloc. On ne peut sérieusement penser qu'un mouvement de libération nationale peut réussir à persuader un peuple de changer de régime politique en se privant de tout organe d'expression pour diffuser la pensée indépendantiste à ses militants et aux citoyens et en s'en remettant aux médias traditionnels pour diffuser son message. Les militants sont laissés à eux-mêmes et ne sont pas équipés pour contrer les offensives propagandistes des fédéralistes. Il faut maintenant leur offrir un organe d'expression qui soit clairement voué à la promotion de l'indépendance et qui leur fournira une grille d'interprétation de la réalité pour leur permettre d'intervenir dans les débats publics comme agent de diffusion de la vision indépendantiste.

Le nouveau parti devra aussi, pour faire progresser l'indépendance dans l'opinion publique, compter sur la formation poli-

tique de ses membres qui pourront intervenir dans leurs milieux de vie pour diffuser les analyses indépendantistes et développer les critères de jugement de l'actualité politique. Pour faire l'indépendance, il faut des militants informés et politisés et qui ne dépendent pas de la pensée de l'adversaire pour construire leur jugement politique.

Dans le cadre de ce nouveau parti, comme citoyens, nous ne serons plus divisés contre nous-mêmes. Nous pourrons enfin agir de façon cohérente en fonction de nos convictions, en militant et en votant pour un parti qui reflète notre vision de l'avenir et qui n'entretient pas d'ambiguïté. Clarté, cohérence et combativité iront de pair.

Nous sommes conscients que ce changement de paradigme sera long et ardu, car on ne transforme pas la culture politique du jour au lendemain. Cela exigera une action pédagogique constante pour contrer les réflexes provincialistes conditionnés par deux siècles de domination politique. Mais c'est la seule voie qui peut nous sortir du guêpier des tergiversations et nous mener à l'indépendance. Comme l'a déjà dit Jacques Parizeau : « On se crache dans les mains, et on recommence »

pour, cette fois-ci, donner la priorité à l'intérêt national et non pas aux intérêts provinciaux ou sectoriels.

Comme le disait Pierre Bourgault, l'indépendance n'est pas une récompense, c'est un combat. Pour faire l'indépendance, il faut un peuple déterminé et motivé qui en fait un impératif catégorique en dehors de tous les projets de société imaginables, un peuple qui comprend ce qu'est l'intérêt national et qui est capable de lui donner la priorité sur les intérêts particuliers.

Chapitre 5

**Faire l'indépendance
pour dépasser l'ethnicité**

Nous sommes des Québécois. Cela veut dire que le Québec est le seul coin du monde où nous puissions être pleinement nous-mêmes³.

Pourquoi refuser d'être Canadien? Pourquoi vouloir un pays indépendant? Quels sont les arguments qui justifient le changement de statut politique du Québec?

L'argument clé consiste à soutenir qu'historiquement et sociologiquement la population québécoise forme un peuple qui dans le cadre du système politique canadien ne peut exister qu'à titre de minorité ethnique et qui pour cette raison ne peut se diriger lui-même et doit accepter que son avenir dépende de la majorité canadienne.

Accepter le statut de minorité ethnique signifierait que la communauté francophone qui est massivement concentrée sur le territoire du Québec renonce à l'égalité politique avec la majorité anglophone et remette son

³ René Lévesque, *Option Québec*, Montréal, Typo, 1997, p. 161

sort entre les mains de cette dernière. Cette subordination implique aussi qu'elle renonce à son identité spécifique et qu'elle se fonde dans l'identité nationale canadienne.

Les indépendantistes pensent que dans le monde moderne, les droits individuels et les droits des minorités ne peuvent garantir l'épanouissement d'une langue et d'une culture spécifique. La préservation de l'identité passe par l'appartenance à un territoire et à un État qui incarnent concrètement l'existence collective. L'individu ne peut porter seul le fardeau du destin national surtout dans le contexte canadien où la politique officielle du bilinguisme et du multiculturalisme risque à brève échéance de conduire à l'assimilation des Québécois francophones, ce processus s'étant avéré irréversible dans les provinces hors Québec. L'évolution du statut d'une langue est une question de rapport de forces démographique et politique et ne peut être laissée aux hasards des ambitions individuelles. Comme le Québec est le seul territoire où les francophones sont en majorité et où ils peuvent contrôler un gouvernement, il revient à l'État du Québec d'assurer la promotion de la langue française et de l'identité québécoise. Or, cette exigence est inconciliable avec le nationalisme

canadien qui non seulement refuse de reconnaître l'existence du peuple québécois, mais qui combat activement l'affirmation identitaire québécoise.

Pour sortir d'un système de domination

Les indépendantistes considèrent que le Canada est fondé sur une oppression nationale et que la constitution canadienne n'a pas de légitimité historique puisqu'elle a été adoptée par un parlement étranger pour satisfaire les intérêts de l'Empire britannique et qu'elle n'a jamais été ratifiée par le peuple. Cet argument de l'absence de légitimité a été repris plus récemment à la suite du rapatriement unilatéral de la constitution en 1981-1982 qui a eu pour effet d'imposer une formule d'amendement et une charte des droits sans que la population ne soit consultée et en dépit d'un désaccord formel et bipartisan de l'Assemblée nationale du Québec.

La domination politique du Québec à l'intérieur du système canadien va de pair avec l'évolution démographique du Canada, car le poids de la population québécoise diminue constamment dans l'ensemble canadien. Il était de 29 % en 1961, il n'est plus que de

23 % en 2016. On peut désormais gouverner le Canada sans tenir compte du Québec. Pour exercer une influence dans le système politique canadien, les Québécois doivent concentrer leurs votes sur un seul parti pour faire élire un maximum de députés québécois qui pourront ainsi peser dans la balance du pouvoir. Cette logique unanimiste est débilite, car elle limite la liberté du choix politique.

Pour rendre la gestion des affaires publiques plus rationnelles

Le discours indépendantiste renouvelle périodiquement son arsenal de critiques du fonctionnement du fédéralisme canadien. On dénonce les tendances à la centralisation, à l'uniformisation, les effets structurels délétères des politiques canadiennes sur le développement économique du Québec, les conflits de juridiction qui nuisent à l'efficacité de la gestion du bien public, les abus du pouvoir de dépenser, les réductions des paiements de transfert, les iniquités dans les subventions, etc. Il s'agit de démontrer que non seulement le Québec n'a pas les pouvoirs suffisants pour assumer des responsabilités normales d'un État national, mais aussi

qu'il y a de nombreux chevauchements de compétences entre les deux paliers de gouvernement et que le gouvernement fédéral a tendance à s'ingérer de plus en plus dans les champs de juridiction provinciale afin d'imposer des politiques et des normes nationales qui restreignent d'autant l'autonomie des provinces.

On retrouve dans cette argumentation ce qu'on appelle les demandes traditionnelles du Québec qui ont été formulées aussi bien par l'Union nationale que par le Parti libéral du Québec. Le rapport de la Commission Bélanger-Campeau illustre parfaitement ces critiques. On y soutenait entre autres que les conflits de juridiction nuisaient à l'assainissement des finances publiques et que la concurrence entre les deux niveaux de gouvernement produisait du gaspillage de ressources et des incohérences dans les politiques publiques. Chaque décennie, une nouvelle étude en vient aux mêmes conclusions. La plus récente manifestation de ces dédoublements fut la création des bourses du millénaire qui dédoublaient le système québécois des prêts-bourses. Le fédéralisme engendre donc un déficit de rationalité que l'indépendance corrigerait.

L'indépendance donnerait aussi aux Québécois et aux Québécoises le contrôle des leviers de développement économique et social que sont la politique fiscale, la politique commerciale, l'assurance-emploi, la politique de transport, etc. Le Québec ne serait plus à la merci du gouvernement fédéral qui change unilatéralement les règles du jeu et réduit d'autant l'efficacité des politiques québécoises. Il pourrait établir une plus grande justice fiscale, lutter contre les paradis fiscaux et interdire les fiducies familiales. Il pourra faire un usage plus rationnel des 50 milliards de dollars que les Québécois paient chaque année pour être dans le Canada.

Pour améliorer le fonctionnement de la démocratie

L'État canadien ne satisfait pas les hautes exigences d'une société démocratique. C'est d'abord une monarchie et même si on nous dit que celle-ci n'est que symbolique, il en découle implicitement une conception dirigiste du gouvernement et une culture politique qui repose sur la concentration du pouvoir héritée de l'époque monarchique. Le premier ministre dans le système parlementaire d'inspiration britannique a les

pouvoirs d'un monarque. Il nomme le gouverneur général du Canada, les lieutenants-gouverneurs, les membres de la Cour suprême et des cours fédérales, les membres du Sénat, les présidents des corporations de la Couronne, etc. Le fonctionnement du fédéralisme éloigne les citoyens de la prise de décision et entretient de la confusion quant aux responsabilités des différents paliers de gouvernement.

Le fédéralisme produit un effet de distanciation entre le citoyen et ceux qui prennent effectivement les décisions. En superposant les centres de décisions, il brouille la responsabilité des dirigeants et accroît le pouvoir de la bureaucratie. Le citoyen n'est pas toujours en mesure de savoir qui décide quoi et les politiciens peuvent se renvoyer les responsabilités et les torts d'un niveau de gouvernement à l'autre.

La Constitution canadienne est antidémocratique, car elle procède d'une loi archaïque votée par un parlement étranger. Elle entretient la confusion sur le partage des pouvoirs et ne permet pas à un citoyen d'avoir une idée claire des responsabilités des divers ordres de gouvernement. Une constitution écrite

sert précisément à rendre transparentes les règles du jeu politique. Or, celle du Canada n'a pour ainsi dire aucune utilité pour le citoyen qui veut savoir qui fait quoi.

Le déficit démocratique se manifeste aussi dans les déséquilibres entre les ressources financières qu'accapare le gouvernement fédéral et les responsabilités qu'ont à assumer les provinces qui, elles, n'ont pas les revenus nécessaires pour remplir leurs obligations. Les services les plus coûteux sont de juridiction provinciale alors que les provinces n'ont pas les capacités fiscales et financières.

Le fédéralisme bloque aussi toute réforme du système politique et empêche la mise en place d'un système républicain qui fonde le pouvoir sur l'autorité du peuple et non pas sur l'autorité du monarque. Cet esprit monarchique s'est aussi incrusté dans le système judiciaire où les juges arbitrent l'application des lois comme si leur pouvoir était de droit divin et supérieur à celui des élus du peuple. L'indépendance permettra une révision du Code criminel et une réforme en profondeur de la justice qui respecte les valeurs québécoises.

Pour participer à la mondialisation

Contrairement à ce que prétendent les fédéralistes, la constitution des grands ensembles économiques est compatible avec la souveraineté des petites nations. Plus les tendances à la mondialisation économique s'affirment plus les espaces politiques tendent à recouper les identités nationales. Ce phénomène est attesté par l'émergence d'un grand nombre de nouvelles nations. Depuis 1945, les 51 membres fondateurs de l'ONU sont passés à 193. Plus les centres de décision s'internationalisent plus une nation doit être présente pour faire valoir ses intérêts et participer aux décisions. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, la mondialisation n'est pas synonyme de déclin de la souveraineté étatique. Si la souveraineté était moins importante à l'heure de la mondialisation, le gouvernement canadien accepterait de se départir de ses pouvoirs et favoriserait une plus grande autonomie des provinces. Par sa volonté d'imposer une politique nationale dans les champs de compétence des provinces, le gouvernement canadien fait la preuve que la souveraineté et le pouvoir politique qui en découle sont toujours essentiels au développement d'un peuple.

Pour débloquer l'impasse constitutionnelle

Depuis le rapatriement unilatéral de la Constitution, le fédéralisme n'est pas réformable. Après quarante ans de négociations constitutionnelles, tous les partis qui se sont succédé au pouvoir ont échoué dans leurs tentatives d'obtenir une révision du partage des pouvoirs. Au lieu d'accroître ses champs de juridiction, le Québec a au contraire perdu la maîtrise de la politique linguistique, de la politique sociale et de la politique culturelle. L'introduction de la Charte des droits et les différents jugements de la Cour suprême ont réduit l'autonomie provinciale comme une peau de chagrin.

Les autorités politiques canadiennes et les Canadiens veulent un système où le gouvernement fédéral se comporte comme un gouvernement national et décide pour l'ensemble du Canada. Il n'y a donc plus d'espoir et d'espace pour la thèse du statut particulier. Les Canadiens jugent inacceptable un fédéralisme à géométrie variable. Le fédéralisme ne peut plus être réformé dans le respect des besoins du Québec.

Pour ne plus être minoritaire

Tout en étant conjoncturellement pertinents, ces arguments évoqués précédemment ne sont pas fondamentaux. Le vice fondamental du fédéralisme canadien est qu'il ne permet pas de réconcilier le besoin d'identité collective et le désir de liberté individuelle, qu'il enferme l'individu dans la logique de l'ethnicité et fait du Canadien français un être enchaîné au carcan de la survivance.

Être Canadien français signifie d'abord accepter de fonctionner selon la logique du minoritaire qui peut se résumer ainsi : n'être jamais la source de son destin. L'essentiel de la pensée canadienne-française a été et demeure d'assumer et d'intérioriser la nécessité de la dépendance politique. La pensée canadienne-française postule que la survie et le progrès de la nation dépendent d'une puissance extérieure : soit la Grande-Bretagne au XIX^e siècle, soit le pouvoir fédéral aux XX^e et XXI^e siècles. La politique du minoritaire consiste à conclure un pacte où il obtient la protection en échange de sa soumission à cette puissance extérieure qui, selon les circonstances, la lui accordera selon qu'elle sert ses intérêts stratégiques.

Un tel système intellectuel offre peu de satisfaction concrète, car son efficacité est conditionnée par une volonté extérieure qui a ses propres intérêts et sa propre dynamique. La logique du minoritaire est aussi confrontée aux effets inexorables de la loi du nombre qui affaiblit constamment son pouvoir de négociation. Il en résulte une déception chronique et une fatigue politique, la minorité s'anémiant dans des luttes toujours à recommencer. En ne se percevant qu'à travers l'œil de l'autre, le minoritaire en vient à vouloir lui ressembler pour en finir avec une différence qui l'enferme dans l'incertitude existentielle. Cette logique en conduira plusieurs à repousser leur identité dans la sphère de la vie privée et familiale et à accepter en fin de compte de se laisser intégrer et assimiler afin d'échapper au destin de Sisyphe.

À quoi bon survivre pour laisser un héritage culturel de plus en plus étriqué et délabré? Le fédéralisme canadien conduit les Canadiens français à l'alternative suivante: soit choisir de changer d'identité en s'assimilant à la majorité, soit maintenir une double identité et jouer un double jeu. Ainsi, écartelé entre deux appartenances,

le Canadien français érige l'ambiguïté en système de valeur et pousse la duplicité au sublime en en faisant un trait fondamental de son identité. Mais la double identité est débilitante et elle nuit à l'épanouissement personnel puisque le minoritaire doit toujours conditionner ses choix à la situation de son groupe.

Être Canadien français signifie appartenir à une minorité ethnique et notre histoire collective nous rappelle que cette appartenance est sclérosante pour les individus parce qu'elle est vouée par définition à la conservation du groupe. La lutte pour la survivance est le seul avenir possible pour un peuple minoritaire et cette situation ne permet pas de participer pleinement à l'expérience humaine parce qu'elle enferme l'individu dans une logique de récrimination et oblige au repli sur soi.

Le destin du minoritaire empêche l'individu d'être libre. Il asservit la conscience à la précarité du groupe ce qui réduit les marges de liberté, car la condition essentielle de la survie est la cohésion qu'impose la logique du marchandage dans un rapport de subordination. Cette situation n'a rien de stimu-

lant, rien qui invite au dépassement de soi ou qui pousse à l'audace créatrice. À ce destin replié, courbé sous les vents de l'histoire et écrasé par l'infériorité numérique, l'indépendantiste préfère les risques de vie et les responsabilités que lui offre l'indépendance. C'est le sens de l'appartenance, la définition de l'identité qui est l'enjeu majeur du combat pour l'indépendance. Les Québécois ont à choisir entre le statut de minorité et le statut de nation.

Dans les sociétés modernes, c'est le politique qui est le lieu de l'identité collective, qui l'incarne, lui donne sa cohérence et la perpétue. Or, l'État canadien est la négation de cette nécessité. Il sépare la citoyenneté de l'identité, car il force le Québécois à accepter une nationalité qui n'est pas la sienne.

Le projet d'indépendance règle le problème de l'identité en réconciliant l'individu et son appartenance politique et en le libérant du fardeau du destin collectif. L'indépendance politique permet à la subjectivité de s'accomplir en transférant à l'État la responsabilité de la cohésion et de la persistance du vouloir-vivre collectif. La souveraineté politique représente l'accès-

sion de l'identité québécoise à l'universalité. L'indépendance ne rendra pas les Québécois meilleurs ou pires que les autres, elle leur permettra simplement d'être comme les autres peuples et d'inscrire leur expérience spécifique dans l'universalité.

Chapitre 6

Plaidoyer pour l'État

L'enjeu fondamental du combat pour l'indépendance est de savoir qui exercera la compétence des compétences sur le territoire du Québec. Qui nous gouvernera? Qui aura l'autorité finale sur les choix collectifs? La bataille de l'indépendance est une lutte pour le contrôle du pouvoir politique et de l'État dont nous avons été dépossédés par plus de deux siècles de domination. Devenir indépendant signifie posséder un État normal qui incarne l'existence du peuple québécois et qui est capable de prendre les décisions qui s'imposent pour le bien commun. L'indépendance permet de rapatrier au Québec toutes les fonctions de l'État qui dans le passé ont été extorquées par la domination britannique. C'est mettre la puissance de l'État au service de l'intérêt national.

Pour une petite nation comme le Québec, le contrôle de l'État est vital au développement collectif comme l'ont démontré certaines réalisations de la Révolution tranquille. Mais cette entreprise de construction nationale s'est avérée bancale et aléatoire parce que le Québec ne possédait pas tous les leviers

de commande et que les Québécois et les Québécoises n'étaient pas maîtres chez eux.

Avec l'avènement du néo-libéralisme et de la mondialisation, les élites libérales ont dénigré l'État afin de privilégier les intérêts de l'entreprise privée. Il fallait déréguler et laisser toute liberté aux forces aveugles du marché. Il fallait empêcher la volonté du peuple de s'interposer dans le choix des orientations de la société. Et confier le destin des peuples aux affairistes qui ne s'intéressent qu'aux taux de profit.

On peut résumer ainsi l'arsenal idéologique des théoriciens de la mondialisation : L'État-nation est dépassé, la souveraineté est désuète à l'ère de l'interdépendance. Les ONG et les firmes multinationales seraient les nouveaux régulateurs à l'échelle mondiale. Cette nouvelle idéologie dominante proclame le déclin de la souveraineté nationale et tente de dévaloriser le rôle du politique et de l'État. Depuis une trentaine d'années, le discours néo-libéral de même que celui d'une certaine gauche dite post-nationaliste véhiculent l'idée selon laquelle les États perdent leur souveraineté au profit des entreprises multinationales et des organisations transnationales. Dès lors, les citoyens sont

incités à penser qu'il est inutile d'agir politiquement et de revendiquer l'indépendance politique pour orienter le développement de leur société puisque selon les apôtres de la mondialisation, les États sont impuissants, devant les forces économiques mondiales.

Le discours sur la mondialisation tente de faire croire que nous sommes entrés dans un univers sans frontières, caractérisé par la mort de l'État-nation et la fin des souverainetés résultant de la montée des forces transnationales.

Cette vision du monde est réductrice, car s'il y a effectivement plus d'acteurs transnationaux, ceci ne signifie pas automatiquement l'impuissance de l'État. Penser que l'État réduit sa voilure est une illusion d'optique, car sur les enjeux stratégiques les États conservent leur pouvoir de décision. Les États n'ont pas abandonné le noyau dur de la souveraineté nationale à savoir les fonctions régaliennes comme la défense, la sécurité, le modèle de développement économique, les intérêts stratégiques, la politique internationale, l'immigration. Ils ont conservé la maîtrise des choix collectifs⁴. S'il y a des trans-

⁴ Samy Cohen, *La résistance des États : les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Édition du Seuil, 2003, p. 165.

ferts de souveraineté dans certains secteurs, c'est pour mieux renforcer cette souveraineté dans d'autres secteurs.

Il va de soi que le rôle de l'État change avec le temps. À travers les siècles, on est passé d'une conception minimaliste à une conception maximaliste de l'intervention de l'État, mais ces ajustements conjoncturels par extension ou réduction des fonctions de l'État n'ont jamais suscité une mise en cause du principe de la souveraineté nationale qui constitue le socle de la légitimité de l'État démocratique. De nos jours, l'internationalisation du capital et la mondialisation des échanges créent certes un nouvel environnement et entraînent de nouvelles modifications dans les champs d'action étatique, mais ces tendances n'invalident pas pour autant la souveraineté. Elles balisent différemment le contexte de son exercice. Il n'y a pas de dépérissement de l'État avec la mondialisation des économies, il y a plutôt redéfinition de son rôle.

La mondialisation a favorisé les regroupements économiques afin d'éliminer les entraves aux échanges et améliorer la productivité. Les États ont accepté par des ententes et des traités négociés de mettre en

commun leurs ressources et d'uniformiser leurs politiques économiques dans l'intérêt de leur nation respective. Ils ont décidé en vertu d'une logique contractuelle de restreindre l'exercice de leur emprise sur l'activité économique ce qui ne signifie nullement qu'ils ont renoncé à leur souveraineté et à leur rôle de régulateur.

Cette tendance à la formation de grands ensembles économiques rend encore plus indispensable l'accession à l'indépendance pour les peuples qui ne le sont pas, car sans cette indépendance, ils seront exclus des centres de décisions transnationaux et incapables d'y faire valoir leurs intérêts nationaux. La mondialisation des économies rend l'indépendance indispensable pour une autre raison, car l'uniformisation des économies représente une menace pour la diversité culturelle et seuls les États souverains peuvent servir de contrepoids et résister à cette tendance. La mondialisation implique donc un redéploiement des activités de l'État qui interviendra de plus en plus dans le champ de l'identité et de la culture afin de préserver la pérennité des identités nationales et de garantir la diversité culturelle.

Comment expliquer qu'il y a eu déclin de l'État si les dépenses du gouvernement canadien sont passées de 16 milliards en 1970 à 258 milliards en l'an 2017⁵. En dollars actualisés, les dépenses de l'État canadien ont été multipliées par 6 en 50 ans, ce qui contredit la thèse du déclin de l'État. De plus, à ceux qui prétendent que la souveraineté nationale a perdu sa raison d'être, il faut rappeler qu'il n'y a jamais eu autant de lois adoptées par les États et que ces lois interviennent de plus en plus dans la vie individuelle pour modeler les normes de comportement⁶. Prenons comme exemple pour illustrer ce phénomène, les législations qui interdisent la consommation de tabac ou qui autorisent celle du cannabis, ou encore celles qui régissent les relations familiales ou même le rapport à la mort. Les États interviennent plus sur le plan des normes et pèsent moins directement sur les acteurs par les mécanismes traditionnels de régulation économique laissant les lois du marché opérer. Mais ils continuent

5 Jean Soucy et Marion G. Wrobel, *Les dépenses fédérales : nouvelles tendances*, <http://publications.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/CIR/872-f.htm>

6 Ainsi, au Canada le parlement canadien a adopté 213 lois de 1970 à 1979 comparativement à 623 pour la période 1990-1999 ; soit trois fois plus de législations.

à contrôler la société et à en assurer la cohésion. Ainsi en est-il de toutes les nouvelles politiques régissant l'immigration qui ont proliféré ces dernières années.

Curieusement, lorsqu'on avance l'argument du déclin de l'État, c'est pour dévaloriser les mouvements nationaux qui contestent les États établis. Qui osera affirmer qu'il a qu'il y a régression de la souveraineté des États-Unis ? Qui osera prétendre que les États ont abandonné leur rôle de régulateur de l'économie après la crise financière de 2008 où ce sont les États qui ont sauvé les banques délinquantes de la faillite ? Qui osera soutenir que le contrôle du territoire n'est plus une fonction de l'État lorsqu'on voit tous les efforts déployés par le gouvernement canadien pour mettre son drapeau sur l'Arctique ? Non, c'est seulement pour les petites nations que la souveraineté devrait avoir moins d'importance. Mais si l'indépendance nationale comptait pour si peu de nos jours pourquoi dès lors un pays comme le Canada s'oppose-t-il à celle du Québec ?

Contrairement à ce qu'affirment les partisans de la dilution nationale, l'histoire po-

litique nous enseigne que les institutions étatiques persistent en s'adaptant aux changements, car elles seules sont en mesure d'assurer l'exercice légitime de l'autorité. Les États n'ont pas l'habitude de se faire hara-kiri.

Aucune nation ne renonce volontairement à son indépendance, et tous les peuples tentent un jour ou l'autre de l'acquérir, car la souveraineté nationale est la condition essentielle de l'exercice de la démocratie. Le vouloir-vivre collectif suppose une appartenance à un territoire, à une culture et à des valeurs communes qui structurent la solidarité et la participation aux prises de décisions. L'individu ne peut accepter rationnellement de sacrifier sa liberté, son temps, ses ressources et même ultimement sa vie pour le bien-être du groupe que s'il y a un lien fort qui le rattache à ce groupe. Ce sentiment d'appartenance pour être effectif et efficace implique une appartenance territoriale qui rende l'identification possible et tangible. L'individu ne peut accepter de se soumettre à une décision que s'il a été impliqué d'une façon ou de l'autre dans son élaboration, que si elle procède formellement de sa propre autorité. Il doit donc être

capable de se reconnaître lui-même dans les institutions responsables de la gouverne collective. C'est dans le cadre de l'État-nation que l'exercice des droits démocratiques peut se réaliser. Tout cadre de décisions supranational implique un déficit démocratique, car il entraîne un éloignement du centre de décision et un affaiblissement des capacités de contrôle des citoyens sur les prises de décisions.

Il n'y a pas d'identité culturelle durable sans l'indépendance politique précisément parce que nous vivons dans un contexte où les communications et les échanges se mondialisent. L'identité doit s'ancrer dans des institutions pour créer une communauté d'appartenance justement dans un monde où prime la liberté de choix des individus.

L'État est le seul instrument qui appartient à la population qui peut l'utiliser pour faire prévaloir l'intérêt collectif. L'État a un rôle positif à jouer dans le développement des sociétés. Il assure l'équilibre entre les acteurs privés et corrige les déficiences du marché en protégeant les sociétés contre les dérives du capitalisme financier. Il contribue au développement de l'écono-

mie et favorise la croissance économique. Il protège les plus démunis, assure l'équité et la justice sociale. Il favorise la cohésion sociale et la construction du vivre ensemble ce qui est source de solidarité et d'identité. Il est un outil essentiel à l'épanouissement individuel et collectif. L'État est un des moteurs de la croissance économique comme l'ont montré les performances des pays qui n'ont pas appliqué les politiques d'austérité préconisée par les obsédés de la réduction de l'État. Les pays ayant les charges fiscales les plus élevées ont été ceux qui ont connu les taux de croissance les plus élevés⁷. La création de richesse ne passe pas par moins d'État, mais par un meilleur État⁸.

Or, l'efficacité des actions de l'État québécois ne peut être optimisée lorsqu'il y a concurrence entre deux centres de décisions, lorsque cet État ne contrôle que la moitié des ressources et des fonds publics, lorsqu'il y a une volonté extérieure qui impose ses normes et ses règles qui entravent les choix collectifs conformes aux aspira-

⁷ Voir Alexis Gagné, « Plaidoyer pour un gros État », *L'Actualité*, 28 novembre 2014.

⁸ Voir Martine Ouellet, *Mieux d'État*, Montréal, Éditions Somme toute, 2015, p 47.

tions du peuple québécois. On ne peut faire des miracles d'efficacité avec la moitié d'un coffre d'outils.

Chapitre 7

Une politique de la population

Pour illustrer ce que signifie accéder à l'indépendance afin de pouvoir contrôler son avenir, nous prendrons la politique de la population qui suscite des débats délirants dans le cadre du fédéralisme canadien.

Le contrôle des frontières et de l'accès au territoire sont deux attributs essentiels de la souveraineté nationale. Ces pouvoirs régaliens, contrôlés par l'État canadien, sont exercés en fonction des intérêts du Canada et celui-ci s'est toujours servi de la politique d'immigration pour affaiblir le poids démographique de la population francophone.

Il est faux de penser que le Québec gère la politique d'immigration. Il gère les critères de sélection des immigrants économiques, mais il n'a aucun contrôle sur l'accueil des réfugiés ni sur la réunification des familles. En 2016, le Canada a accueilli 296 346 résidents permanents dont 52 % étaient des immigrants économiques; 26 % appartenaient à la catégorie regroupement familial et 21 % étaient des réfugiés. Le Québec n'a son mot à dire que sur environ la moitié des nouveaux

arrivants et doit assumer les coûts sociaux pour tous les nouveaux arrivants sur son territoire. Fait encore plus grave pour le maintien de l'équilibre linguistique au Canada, en 2016, il n'y avait que 7 % de toutes les personnes des diverses catégories d'immigrants acceptées qui disaient parler le français. Ainsi chaque année le flux des immigrants réduit la proportion des parlant français au Canada⁹.

Le Canada a conservé la pleine souveraineté sur l'immigration puisque c'est le gouvernement canadien qui fixe chaque année les quotas d'immigrants qui seront admis. Or ces quotas sont fonction des besoins de l'économie canadienne et ne tiennent pas compte de la réalité sociodémographique québécoise. Puisque le Québec doit définir sa politique en fonction des priorités établies par d'autres, il en découle des débats absurdes et délirants sur la fixation des quotas et notre capacité à les intégrer. En fait, c'est la démographie canadienne qui encadre les choix des gouvernements du Québec qui sont obligés d'adopter des quotas en fonction du main-

⁹ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2017.html>

tien du poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien puisque le nombre d'habitants d'une province détermine les subventions obtenues de la part du gouvernement fédéral. Ce ne sont pas les besoins du Québec qui décident, mais les normes fixées par Ottawa.

Même si le Québec participe à la sélection d'environ 50 % des immigrants, ceux-ci viennent s'établir au Canada où ils veulent profiter de la richesse de l'économie canadienne et ils prêtent serment d'allégeance au Canada et à sa Reine. Il est absurde de penser que ces immigrants vont s'identifier à leur province d'accueil surtout lorsque cela leur impose des apprentissages linguistiques supplémentaires qu'ils n'ont pas à supporter ailleurs au Canada. Pas étonnant alors qu'ils soient réticents à apprendre le français et à s'intégrer à la société québécoise. Au mieux, ils développeront une relation utilitaire au français comme langue de communication et du travail. Nulle part dans le monde, les immigrants ne s'identifient à une minorité linguistique et il est normal qu'ils choisissent de s'intégrer au groupe social dominant sur le plan économique, politique et linguistique.

Dans un Québec indépendant, les immigrants seront libérés du conflit d'allégeance identitaire et linguistique, ils pourront contribuer selon leurs capacités au développement de la société québécoise et réussir leur intégration.

Lorsque nous serons libérés des contraintes du fédéralisme, la sélection des immigrants se fera en fonction des exigences de l'intérêt national et répondra aux critères suivants : les besoins économiques, les besoins démographiques et les exigences morales.

En conséquence, le Québec indépendant accordera la citoyenneté à tout immigrant qui aura démontré une connaissance suffisante du français au plus tard trois ans après son arrivée ; il fera de la connaissance fonctionnelle du français un critère préférentiel pour immigrer au Québec, à l'exception des dossiers humanitaires, des demandes d'asile ou de compétences professionnelles exceptionnelles à combler. Il y aura restructuration des services en matière d'alphabétisation et de francisation afin d'assurer une francisation réelle des immigrants et un apprentissage des règles de la citoyenneté.

Un Québec indépendant adoptera une politique destinée aux francophones hors Québec, résidant au Canada et aux États-Unis, en leur offrant des conditions avantageuses pour s'installer au Québec et pour obtenir la citoyenneté québécoise. Il y aura aussi création d'un statut d'étudiant-immigrant afin d'attirer les jeunes cerveaux qui profiteront de frais de scolarité réduits et qui en échange s'engageront à rester au Québec cinq ans après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures. On offrira aux personnes diplômées à l'étranger un système de reconnaissance des acquis souple, équitable et simplifié qui améliorera l'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées.

Le Québec sera une terre d'accueil pour les réfugiés politiques qui sont victimes de répression pour leurs opinions de même qu'il collaborera avec les organisations qui viennent en aide aux réfugiés climatiques. Il traitera les demandes de statut de réfugié dans un délai maximal de deux mois. Il suspendra les effets de l'entente avec les États-Unis sur les pays tiers sûrs afin de mettre fin aux passages irréguliers à la frontière et respecter la lettre et l'esprit de la Convention de Genève.

Chapitre 8

**La politique internationale
d'un Québec indépendant**

Le peuple québécois a toujours été tenu à l'écart des affaires du monde. La politique internationale et les enjeux militaires sont rarement au centre des débats publics. Quand on ne gère pas les affaires internationales et qu'on est limité aux cadres restreints de la politique provinciale, on ne peut développer une vision géostratégique de notre intérêt national. Ce n'est que dans le cadre de l'accession à l'indépendance que l'on peut se poser la question de la politique de défense québécoise et du rôle de l'armée québécoise. Avec l'indépendance, le Québec pourra se libérer des entraves qu'impose le gouvernement canadien à son rayonnement international.

**La politique de défense
et de sécurité**

Tous les États indépendants ont une politique de défense et se préoccupent de la sécurité de leur territoire. Le Québec indépendant ne fera pas exception à la règle et récupérera les fonctions de défense assurées par le Canada. Comme nous contribuons bon an mal an à

hauteur près de 20 % des revenus de l'État canadien, avec l'indépendance nous prendrons le contrôle des actifs de l'armée canadienne en sol québécois. Les effectifs globaux de l'armée canadienne représentent environ 20 000 emplois au Québec et nous garantirons à tous ces militaires la poursuite de leur carrière. Leur rôle sera progressivement modifié pour correspondre à l'orientation pacifiste du Québec, se concentrant sur la sécurité du territoire du Québec et la participation aux missions de paix internationale. Ils pourront enfin exercer leur métier en français. Nous récupérerons aussi les équipements et les infrastructures que nous avons payés avec nos impôts, soit les équipements de transport, les navires, les avions, les bases militaires, etc. Nous prendrons aussi en charge les responsabilités à l'endroit des anciens combattants.

À quoi serviront les forces armées québécoises? Devenir un pays indépendant implique qu'il faut garantir la sécurité du territoire et de ses habitants, protéger la souveraineté nationale et assumer des responsabilités sur la scène internationale. On ne peut vouloir devenir membre des Nations-Unies et s'exclure a priori des obligations en matière de maintien de la paix. En cette

matière, nous adhérons au modèle proposé par Jacques Parizeau dans l'article 17 du projet de Loi sur l'avenir du Québec (Projet de loi n° 1) présenté à l'Assemblée nationale le 7 septembre 1995. Cet article se lisait comme suit: «Le gouvernement prend les mesures nécessaires pour que le Québec continue de participer aux alliances de défenses dont le Canada est membre. Cette participation doit cependant être compatible avec la volonté du Québec d'accorder la priorité au maintien de la paix dans le monde sous l'égide de l'Organisation des Nations unies.»

La défense québécoise reposera essentiellement sur des forces conventionnelles et une armée de métier.

Le Québec indépendant assumera la continuité des engagements du Canada en participant à la défense nord-américaine dans le cadre de l'OTAN et de NORAD. Le Québec participera pleinement aux alliances et ententes militaires internationales comme les missions de maintien de la paix décidées par l'ONU.

Comme les menaces à la sécurité externe sont faibles, la politique de défense d'un Québec indépendant donnera la priorité

aux nouveaux défis de sécurité que représentent les attaques dans le cyber espace, la lutte contre la drogue ou le terrorisme ainsi qu'à l'assistance civile en particulier dans les cas de désastres environnementaux.

L'armée régulière québécoise se spécialisera dans les missions de paix auxquels s'ajouteront un contingent d'intervention humanitaire, dits Casques blancs, ainsi qu'une milice nationale de 10 000 réservistes répartis sur une base régionale qui interviendrait dans les situations de désastres naturels. Cette armée sera sous l'autorité de la présidence de la république. À cela s'ajoutera une marine chargée de surveiller et de protéger le territoire maritime du Québec, qui sera, en vertu du droit international, plus étendu que celui d'une province canadienne. Une force aérienne de défense, qui maintiendra notamment la base de Bagotville, sera aussi nécessaire.

La politique internationale du Québec

L'action internationale du Québec indépendant s'inscrira dans le respect des traités et des règles du droit international. Elle

privilégiera la protection de l'environnement et du climat, la coopération internationale et la solidarité avec les pays de la francophonie.

Dès le lendemain de son accession à l'indépendance, le Québec transformera le ministère des Relations internationales en ministère des Affaires étrangères et mettra sur pied une Agence québécoise pour le développement international. Il demandera son admission à l'Organisation des Nations Unies et aux principales agences internationales telles que l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les délégations du Québec qui œuvrent dans le monde deviendront les premières ambassades du Québec. Il développera un réseau de représentation diplomatique en fonctions de ses intérêts stratégiques et économiques.

La francophonie et la promotion du français

En accédant au statut d'État indépendant, le Québec pourra jouer un rôle plus actif dans la

francophonie en utilisant les nouvelles compétences et les fonds publics acquis grâce à l'indépendance, pour le développement de la francophonie dans le monde. Il développera un dispositif de coopération avec le Canada pour soutenir la francophonie canadienne. Il privilégiera les pays de la francophonie dans l'attribution des budgets d'aide au développement. Il tissera des alliances avec les pays francophones et ceux d'Amérique latine pour établir l'usage dans les faits des principales langues internationales, dont le français, dans les divers organismes internationaux.

Il participera à l'aide internationale et lui consacrera un pourcentage de son PIB comparable à moyenne des 30 pays les plus développés. Il abandonnera la politique canadienne de l'aide liée qui ne respecte pas les priorités des pays destinataires.

Conclusion

Vouloir l'indépendance

L'indépendance n'est pas une question de mode ou de circonstance. C'est une nécessité historique pour tous les peuples qui veulent accéder à l'universalité et participer au concert des nations. Vouloir l'indépendance ne signifie pas vouloir se séparer des autres, mais plutôt vouloir être comme les autres peuples et pouvoir agir par soi-même pour orienter son développement. La conquête de la liberté traverse l'histoire de tous les peuples et nous voulons assurer notre place dans l'histoire universelle en la revendiquant. Nous voulons l'indépendance parce que nous voulons assumer les exigeants devoirs de la liberté.

L'indépendance est une idée neuve au Québec, car même si cette aspiration a jalonné notre histoire collective, elle a été refoulée dans les recoins de la mémoire par l'idéologie nationaliste qui a préconisé le consentement à la subordination politique. Pendant les deux cent cinquante ans de notre annexion au Canada, l'idée d'indépendance n'a occupé le cœur du débat politique que pendant 25 ans, soit de 1828 à 1838, de 1960 à 1974 et entre 1994 et 1995. Elle a ensuite été occultée

et détournée de sa finalité : la libération nationale. Systématiquement appauvrie dans son contenu et sa portée, elle a été asservie à une rhétorique partisane qui a transformé le projet national en rengaine électorale sans signification. Remise constamment aux calendes grecques, elle a été dévaluée et dépouillée de sa nécessité. L'indépendance a été réduite à une question de conjoncture ou d'opportunité où les intérêts immédiats ont fait oublier l'intérêt national. Les maquignonnages politiques ont réussi à convaincre les Québécois et les Québécoises de s'accommoder des structures de dépendance et de s'intégrer au fédéralisme canadien.

Nous ne pouvons plus nous taire et rester passifs devant une telle abdication nationale. Même si les dirigeants du Parti québécois n'ont pas eu le courage d'aller jusqu'au bout et ont dévoyé les ambitions nationales, il faut reprendre le combat, multiplier les prises de parole et rassembler ceux et celles qui reconnaissent la nécessité historique de l'indépendance pour assurer le destin national du Québec.

L'indépendance d'un peuple est un objectif noble et exaltant. C'est la condition indispen-

sable ; ce qui permet à un peuple de choisir son avenir, de définir son projet de société. Pour vouloir l'indépendance, il n'est pas nécessaire de s'entendre au préalable sur la nature du projet de société, car celui-ci est en constante évolution et varie selon les conjonctures.

Nous revendiquons l'indépendance parce que nous voulons assumer pleinement notre différence nationale et nous désirons créer une société qui libère les individus des horizons étroits de la logique de la survivance et du sentiment d'impuissance. L'indépendance s'inscrit dans le courant universel des droits de l'homme, du dialogue des cultures, de la lutte contre les hégémonies uniformisantes. L'indépendance est le moyen de recréer un tissu social communautaire, de réanimer le sens de l'appartenance et de la solidarité, de retrouver le sens des responsabilités, de la dignité et de la fierté.

Après un demi-siècle de tergiversations et d'ambiguïtés, il est nécessaire de revenir à l'essentiel et de donner de la cohérence et de la vision au projet d'indépendance. Il faut donner une nouvelle voix à l'indépendance et offrir à ceux qui partagent cette analyse la

possibilité d'exprimer leur volonté et d'être représentés dans le débat public. Le temps est venu d'agir et d'avoir le courage de nos convictions.

Ouvrages parus chez L'Action nationale Éditeur

Luc Bouvier, *Les sacrifiés de la bonne entente. Histoire des francophones du Pontiac*, L'Action nationale Éditeur, 2002, 172 pages

Robert Laplante, *Chroniques de l'enfermement. Écrits sur la minorisation du Québec*, L'Action nationale Éditeur, 2004, 264 pages

Édouard Cloutier, *Commandite et corruption canadienne. Lire le rapport Gomery*, L'Action nationale Éditeur, 2007, 216 pages

Robert Laplante, *Ce qui cherche à naître*, L'Action nationale Éditeur, 2012, 264 pages

Denis Monière, *Le devoir de cohérence*, L'Action nationale Éditeur, 2013, 144 pages

Denis Monière, *Mémoires d'un enfant de la Révolution tranquille*, L'Action nationale Éditeur, 2017, 240 pages